



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

**OBJET : CULTURE**

31) CREDAC - Centre d'art d'intérêt national  
Convention pluriannuelle d'objectifs 2023/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221215-DEL20221215\_31-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 31**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 31**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## CULTURE

31) CREDAC - Centre d'art d'intérêt national  
Convention pluriannuelle d'objectifs 2023/2025

### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 précitée,

vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

vu sa délibération du 24 mai 2018 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle 2018/2021 avec l'Etat, le Département du Val-de-Marne et le CREDAC,

vu son arrêté municipal du 21 juin 2018 approuvant l'autorisation occupation temporaire au profit du CREDAC, concernant des locaux au 3<sup>ème</sup> étage de la Manufacture des Œillets, pour les années 2018 à 2021,

considérant la politique culturelle menée de longue date par la ville d'Ivry-sur-Seine consistant à mettre à disposition des artistes des outils de travail,

considérant que le CREDAC, nouvellement labellisé Centre d'art d'intérêt national, constitue un pilier de la politique artistique et culturelle municipale, en matière d'arts plastiques et visuels, de création contemporaine et d'accès à la culture pour tous,

considérant que le projet artistique et culturel du CREDAC - Centre d'art d'intérêt national, répond aux orientations de l'Etat (DRAC Ile-de-France), du Conseil Départemental du Val-de-Marne et de la Ville d'Ivry-sur-Seine et qu'il convient donc de le soutenir financièrement,

considérant dès lors, qu'il convient, dans la continuité des objectifs communs, d'accorder une subvention et de fixer, en autres, les modalités de financement par le biais d'une convention,

vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 ci-annexée,

vu l'autorisation d'occupation du domaine public, ci-annexée,

**DELIBERE**  
Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat, le département du Val-de-Marne, le CREDAC - Centre d'art d'intérêt national et la ville d'Ivry-sur-Seine, pour la période 2023-2025 et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ces éventuels avenants y afférent.

**ARTICLE 2 :** Approuve l'autorisation d'occupation du domaine public de la manufacture des œillets pour la période 2023-2025 et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ces éventuels avenants y afférent.

**ARTICLE 3 :** ACCORDE le versement d'une subvention d'un montant total de 506 274 €, (cinq cent six mille deux cent soixante-quatorze euros) reparti sur 3 années, comme suit :

- 2023 : 168 758 €
- 2024 : 168 758 €
- 2025 : 168 758 €

**ARTICLE 4 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 22/12/2022